

RAPPORTEUR : Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Offre de stationnement en partie nord du centre-ville

Mesdames, Messieurs,

La communauté d'agglomération est engagée depuis plusieurs mois dans une réflexion globale portant sur la circulation et le stationnement sur son territoire, avec l'appui d'un prestataire spécialisé sur ces questions.

Concernant l'hypercentre de Châtellerault, les analyses ont pris en considération les différents projets urbains et immobiliers en cours et à venir, en particulier la recomposition du site de l'ancien hôpital qui va déployer un groupe scolaire de 10 classes, un équipement à vocation touristique et patrimoniale, et un équipement cinématographique multiplexe comprenant 7 salles et près de 1 000 fauteuils.

C'est pourquoi il est proposé de créer sur le périmètre nord du centre-ville et dans ses franges périphériques, en plus de l'ouvrage de 70 places (payantes) qui s'intègre dans l'opération du site de l'ancien hôpital :

- Un parking rue de la Croix Rouge, qui viendra compléter l'existant, soit à terme 148 places (gratuites),*
- En cœur du tissu ancien, un îlot sur la rue Saint-Romain d'une vingtaine de places, par un curetage autour de l'ancienne église,*
- Un parking avenue du Général de Gaulle, pour offrir une surface de stationnement hors zone dense, facile d'accès, et non loin de la gare, avec 109 places (gratuites).*

Cette offre nouvelle répondra aux besoins émergents et aux modifications apportées dans l'offre de stationnement.

** * * * **

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux attributions du conseil municipal.

CONSIDERANT qu'en regard des différents aménagements et équipements prévus sur cet ensemble du centre-ville, il est nécessaire de renforcer l'offre de stationnements en tenant compte de contraintes de densité du bâti ancien, des bords de Vienne, tout en cherchant à répondre au mieux aux besoins de l'appareil économique de la ville et aux facteurs de son animation,

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 13 avril 2011

n° 28

page 2/2

CONSIDERANT dans l'étude provisoire la quantité attendue, à partir des analyses urbaines, de stationnements, dont la production attendue est décrite dans le tableau annexé, révélant un solde bénéficiaire à terme de 140 places environ,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'approuver ce plan de stationnements, et de permettre sa mise en œuvre opérationnelle.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 14-04-11 N°2519
Publié au siège de la Mairie, le 14-04-11

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM